


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

	<p>DECISION MUNICIPALE N° 2025/26</p> <p>Opération Espace France 98 Mission permis d'aménager attribuée au Cabinet d'études René GAXIEU</p>
---	---

Le Maire de Toulouges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 résultant des dispositions de la Loi du 31 décembre 1970, sur la gestion municipale et les libertés communales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, par laquelle il a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans le cadre de l'article 23 de la loi 85-97 du 25 janvier 1985,
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à l'abrogation du codes des marchés publics,
VU le Code de la Commande Publique,
CONSIDERANT le projet urbain relatif à la réalisation de l'opération Espace France 98,

DECIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition du Cabinet d'études René Gaxieu situé 4, rue du Moulinas 66330 CABESTANY, pour la mission relative à l'établissement d'un permis d'aménager pour l'opération "Espace France 98".

ARTICLE 2 : Le montant de cette mission s'élève à 1 500.00 € H.T soit 1 800.00 € T.T.C.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et le Conseil Municipal en sera informé dès sa prochaine séance.

Fait à Toulouges, le 10 juillet 2025
Le Maire,



Nicolas BARTHE

F

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique „Télérecours citoyens" accessible par le site internet : <http://www.telerecours.fr>

Mis en ligne sur le site internet de la Ville le : 17.07.2025